

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 SEPTEMBRE 2022
COMMUNE D'ETAI LA SAUVIN**

ORDRE DU JOUR

1. Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune,
2. Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,
3. Modification de la dénomination d'une rue de la commune,
4. Fixation du nombre de copies annuelles aux associations communales,
5. Achat du terrain cadastré BD 257 appartenant à Mme Guenot,
6. Révision des loyers 2022-2023,
7. Participation financière aux frais de fonctionnement du SYVOSC de Courson les Carrières,
8. Questions diverses.

L'an deux mil vingt deux, le 05 septembre à 19 heures, le Conseil, régulièrement convoqué le 30/08/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente, sous la présidence de M. Claude MACCHIA, Maire.

La séance était publique.

Etaient présents : Messieurs ADELARD Dominique, BONNY Vivien, BRAS Emmanuel, GERARD Philippe, GRANDJEAN Christophe, LIEVRE Jean-Michel, MACCHIA Claude, MAGNIER Laurent et MULLER Daniel et Mesdames CHOUX Sophie, DOS SANTOS Nisa, LOISON Sylvie et MOREAU Martine

Etaient absents excusés : Monsieur LOGEROT Jean-Pierre (pouvoir à MULLER D.) et Madame BERTHIER Odile (pouvoir à LIEVRE J.M.)

Madame Martine MOREAU a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 heures 25.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

2022/030 - Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune

Après renseignements pris auprès des services de l'ADS (Application du droit des sols) de Toucy, le règlement d'urbanisme de la commune étant une carte communale, il n'y a pas possibilité d'instaurer un droit de préemption urbain.

La délibération n'a donc pas lieu d'être soumise au vote.

2022/031 - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Le Maire expose au Conseil Municipal, que suite au départ à la retraite d'un adjoint technique, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal territorial de 2ème classe à temps complet.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34, Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,
- Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,
- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 avec effet au 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique principal territorial de 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012, article 6413 du budget primitif 2022 de la collectivité.

2022/032 - Modification de la dénomination d'une rue de la commune

Le Maire expose au Conseil Municipal sa volonté de rendre hommage à Monsieur Michel BOUQUET, acteur, qui a habité la commune pendant plusieurs années.

Il propose de changer le nom de la rue « Grande Rue » par « rue Michel Bouquet ». Il précise que Mme Juliette CARRÉ, épouse de Monsieur Michel BOUQUET, à donner son accord par courrier en date du 31 juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions accepte de modifier le dénomination de la rue « Grande Rue » par la dénomination «rue Michel Bouquet ».

2022/033 - Fixation du nombre de copies annuelles aux associations communales

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'augmentation constante du nombre de copies demandées par les associations communales, il conviendrait de fixer un quota annuelle.

Il propose au Conseil municipal de fixer le nombre de copies par manifestation de chaque association communale à :

- Couleur A4 : 30 copies,
- Couleur A3 : 30 copies couleur A3,
- Flyers : 30 copies au format A4 à diviser en 2 ou 4

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de fixer le nombre de copies aux associations communales telles que définies ci-dessus.

2022/034 - Vente du terrain cadastré BP 257 appartenant à Mme Guenot

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le terrain appartenant à Mme Guenot, situé à ETAIS LA SAUVIN (Yonne) rue du Potier et cadastré BD 257, va être mis en vente.

Le prix de vente de ce terrain d'une contenance de 4 198m2 serait fixé à 25 000 € soit environ 6 € le m2. L'achat serait donc envisageable. Il convient auparavant de faire une proposition de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à faire une proposition d'achat de ce terrain.

2022/035 - Révision des loyers pour 2022-2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les logements locatifs de la commune doivent pour la plupart être rénovés (travaux d'électricité, d'isolation, de plomberie, etc).

En attendant la rénovation de ces logements, il semblerait juste de ne pas procéder aux augmentations de loyers pour les années 2022-2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de ne pas augmenter les loyers pour les années 2022-2023.

2022/036 - Participation financière SYVOSC Courson les Carrières

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal du projet de convention de participation financière aux frais de fonctionnement des communes non adhérentes au SYVOSC de Courson les Carrières et établissant le montant au titre de l'année 2021/2022 en fonction du nombre d'élèves scolarisés au collège Jean Roch Coignet.

Compte tenu des élèves de la commune inscrits durant l'année scolaire 2021/2022, la participation communale est de 450 € pour 3 élèves, soit 150 € par élève pour les frais de fonctionnement du SYVOSC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Questions diverses

- Monsieur Christophe GRANDJEAN accepte d'être correspondant « sécurité et incendie »
- Acceptation de l'installation du système pour atterrissage d'un hélicoptère de secours
- Laurent Magnier fait à nouveau remarquer que l'entretien de la commune laisse à désirer (peinture des portes du local des infirmières, fenêtres de la cantine, route de Chevigny, etc...) et problème de trou devant chez M. Bozon
- Vivien Bonny revient sur l'embauche de l'employé communal. Il souhaite que ce soit quelqu'un d'efficace. Il rappelle aussi que les panneaux dont on parle depuis 3 ans sont toujours en attente à Bois Avril, à la Sauvin, à Chevigny et au Tremblay
- Les mares doivent être nettoyées
- Cours de gymnastique : il est convenu de la gratuité pour la 1^{ère} année et 100 € les années suivantes pour l'occupation de la salle des fêtes
- Cours de Qi Gong : une participation financière de 100 € par an sera demandée dès cette année 2022/2023
- A partir de septembre 2023, les compteurs d'eau seront relevés par les utilisateurs
- Voir le problème des poubelles, surtout pour les résidences secondaires
- Philippe Gérard explique qu'il a été interpellé par M. Champagnat pour les panneaux photovoltaïques de Montfoin
- Le parking derrière l'église n'est pas entretenu
- Voir pour un système de recharge des voitures électriques
- Nisa de Santos signale que la route devant l'EHPAD est abimée par des trous
- Sophie demande que la cour de récréation soit nettoyée. Elle demande où en est le projet « cantine » et le projet « électricité ». M. le Maire explique qu'il n'a pas de réponse pour le devis « électricité ». Les 2 salles de cantine sont pleines.
- Sylvie Loison revient sur le contrat de Sylvie Sagnelonge. M. le Maire est d'accord. Sophie propose de voir avec le secrétariat de mairie pour définir le nombre d'heures et les formalités de création du poste et le type de contrat.
Elle fait aussi remarquer que pour la cérémonie du 3 septembre, les conseillers n'ont pas reçu de mail précisant ce qu'il y avait à faire et qu'ils ne savaient pas qu'ils allaient devoir servir et faire la vaisselle

- M. le Maire a fait un courrier recommandé à Mme Forest pour le changement de garage. Un mur en bois a été construit. Monsieur Christophe Forest doit venir voir comment c'est.
- Appartement de M. Girault : avant l'hiver, il faut mettre des radiateurs électriques et un chauffe-eau. La chaudière au fioul n'est plus réparable.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire

N° délibération	Objet
2022/030	Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune
2022/031	Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
2022/032	Modification de la dénomination d'une rue de la commune
2022/033	Fixation du nombre de copies annuelles aux associations communales
2022/034	Vente du terrain cadastré BP 257 appartenant à Mme Guenot
2022/035	Révision des loyers pour 2022-2023
2022/036	Participation financière SYVOSC Courson les Carrières

Membres présents ou représentés (CM du 05/09/2022)	Signature
ADELARD Dominique	
BERTHIER-CAMUS Odile (représentée par LIEVRE J.M.)	
BONNY Vivien	
BRAS Emmanuel	
CHOUX Sophie	
GERARD Philippe	
GRANDJEAN Christophe	
LIEVRE Jean-Michel	
LOGEROT Jean-Pierre (représenté par MULLER D.)	
LOISON Sylvie	
MACCHIA Claude	
MAGNIER Laurent	
MOREAU Martine	
MULLER Daniel	
SANTOS Nisa	